

CONTRAT DE VERIFICATION PERIODIQUE ET MAINTENANCE

SYSTEME DE DETECTION INCENDIE CONVENTIONNEL

Entre les soussignés :

**SMPA
ZI Place d'Armes
97232 LE LAMENTIN**

Propriétaire de l'installation, d'une part,

et

**LA PROTECTION INCENDIE (L.P.I)
166, route de Ravine Vilaine
97200 FORT DE FRANCE**

Installateur d'autre part.

Il a été convenu le présent contrat aux conditions ci-après :

VI- MONTANT DES PRESTATIONS

Le prix semestriel de ces vérifications est fixé à la somme forfaitaire de :

MONTANT H.T.	365,00 €
T.V.A 8.50%	31,02 €
MONTANT T.T.C	<u>396,02 €</u>

Soit par visite semestrielle TTC **396,02 €**

Fait en double exemplaire
A Fort-de-France le 05/04/2006

L'installateur
LPI

Le propriétaire de l'installation
**Nom et Qualité du signataire*

L.P.I.
106 Route de Ravine Vaine
97200 FORT DE FRANCE
Tél.: 05 96 79 96 17 - Fax: 05 96 79 61 83



S.M.P.A.
Capital 1.120.000 Euros
Siret 341 593 424 00029 - RC 97 B
Z.I. Place d'Armes
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 30 40 14 - Fax 05 96 51 70 43

Montant pièces détachées ci jointe
Promation gratuite

ANNEXE 1

DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS

DETECTION

- 1 Centrale DEF POLARIS C8 8 Boucles.
- 9 Déclencheurs Manuels DEF.
- 3 Détecteurs Optiques DEF.
- 1 Détecteurs Thermovélo DEF.
- 4 Détecteurs Thermostatiques.
- 6 Avertisseurs Sonores.
- 1 Avertisseur Sonores avec flash.

ANNEXE 2

VERIFICATION SEMESTRIELLE D'UNE INSTALLATION DE DETECTION INCENDIE

CONTROLE D'ALIMENTATION

- A) Source principale : Vérification tension secteur et sortie régulée 24 Vcc.
Essais de fonctionnement de l'installation sans sources principale.
- B) Source secondaire : Vérification tension 24 Vcc.
Essais de fonctionnement de l'installation sans source principale.
- C) Vérification 3^{ème} source : si existante.

CONTROLE DES TABLEAUX PRINCIPAUX ET ANNEXES

- A) Contrôle des Synoptiques.
- B) Contrôle des différentes fonctions relatives aux tableaux : Alarme, Débranchement, Klaxon, Acquiescement, Réarmement.
- C) Contrôle des Avertissements Sonores.

DETECTION

- A) Essais suivant ces procédés normalisés si les conditions d'exploitation le permettent ou tout autre procédé agréé par le Client.
- B) Réglage des temps de réponse, si nécessaire.

A Fort-de-France, le 05/04/2006

CONDITIONS GENERALES

I- OBJET DU CONTRAT

LPI s'engage envers le client, qui accepte, à faire vérifier périodiquement par ses services les installations de protection contre l'incendie, suivant descriptif joint en annexe.

INSTALLATION DE DETECTION ET D'ASSERVISSEMENT

- Vérification semestrielle, selon le formulaire annexé au présent contrat.
- Contrôle des sources d'alimentation électrique.
- Contrôle des avertisseurs sonores.
- Contrôle des déclencheurs manuels.

II- RAPPORT DE VERIFICATION

A la suite de chaque visite de nos techniciens, un rapport de vérification sera remis au client.

Ce rapport mentionnera l'état dans lequel ils ont trouvé les installations et signalera les anomalies constatées, les modifications et extensions nécessaires consécutives aux transformations ou aménagements des locaux, ainsi que les recommandations concernant l'entretien des installations.

III- FOURNITURES

Les petites fournitures, dont le remplacement s'avère nécessaire durant l'exécution du contrat, seront changées avec l'accord préalable du client et facturées en sus, à notre tarif préférentiel, au moment de l'exécution des travaux.

IV- CONDITIONS DE PRIX

Le prix annuel de ces inspections est fixé (voir paragraphe XI) :

- Pour les travaux exécutés durant les heures normalement ouvrable, en une seule vacation, à l'exclusion des Samedis, Dimanches et jours fériés.
- Facturable au proata des sommes dues après l'exécution de chaque visite.
- Majoré de 50% par agent technique de contrôle et par vacation pour vérification Samedi, Dimanche, et autres jours fériés à la demande du client, selon les possibilités d'organisation de L.P.I.

V- REVISION DE PRIX

Le prix stipulé au paragraphe XI sera automatiquement révisé en fonction des variations des conditions économiques.

VI- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le client se libérera des sommes dues en exécution du présent contrat, payable à 30 jours de réception de facture.

Dans le cas de non-paiement par le client des prestations, nous réservons le droit de résilier, les contrats en cours, huit jours après la mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts de paiement des sommes dues.

VII- RESPONSABILITES

La mission du technicien est limitée aux opérations définies au paragraphe I et II et aux annexes spécifiques.

L.P.I. n'assurant pas la surveillance de l'installation, celle-ci est placée sous la garde exclusive du client, qui doit veiller à son maintien en bon état et à satisfaire à toutes les conditions techniques et autres permettant ce maintien dont il assume en tout temps la responsabilité.

VIII- DEPANNAGES

Toutes les interventions qui nous seront demandées par le Client, en dehors de la période d'inspection, feront l'objet d'une commande supplémentaire.

Ces dépannages ou interventions seront facturées en sus, en régie, à nos conditions générales à la date de la demande.

IX- DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée de un an à compter de la signature, renouvelable par tacite reconduction, d'année en année sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 3 mois fermes avant l'échéance nouvelle.

Chacune des parties s'engage à imposer l'observation des conditions générales et particulières du présent contrat à toutes les personnes ou société, qui lui succèderait dans l'exploitation, en restant garanties conjointe et solidaire de l'exécution des clauses et conditions.

En cas de faillite ou règlement judiciaire, du client, les commandes ou contrats en cours pourront être résiliés de droit, sans mise en demeure et sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire.

X- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En l'absence d'un compromis d'arbitrage, toutes contestations pouvant naître des contrats passés entre le client et L.P.I. seront de la compétence des Tribunaux de Fort-de-France.

LA PROTECTION INCENDIE

DISTRIBUTEUR



BORDEREAU DE PRIX 2011

EXTINCTEUR	
DESIGNATION	P H.T€
JOINT PLAT DESAUTEL	1,51
JOINT PLAT SPIT	2,64
JOINT TORIQUE EUROFEU	2,48
JOINT FIBRE CO ²	1,99
JOINT TROMBLON CO ²	1,68
JOINT PLAT ANDRIEU/SFDE	1,82
CARTOUCHE CO ² 40G	15,92
CARTOUCHE CO ² 60g	14
CARTOUCHE CO ² 120g	19,2
CARTOUCHE CO ² 150g	24,3
CARTOUCHE STARMOUSSE60/90	44,82
DOSE POUDRE 6kg	22,95
DOSE POUDRE 9kg	35,42
SAC POUDRE 25kg	92,88
ADDITIF FLACON FORAFAC	20,33
ADDITIF DESAUTEL 90ML	15,05
RECHARGEMENT POUDRE 6KG	51,04
RECHARGEMENT POUDRE 9KG	72,05
RECHARGEMENT ADDITIF 6L	50,35
RECHARGEMENT ADDITIF 9L	61,2
RECHARGEMENT CO ² 5KG	17,15
RECHARGEMENT CO ² 2KG	15,74
RECHARGEMENT POUDRE 25KG	132,3
GOUPILLE CO ²	2,66
GOUPILLE DESAUTEL	2,3
GOUPILLE ZINGUEE	1,05
GOUPILLE ANDRIEU	3,28
GOUPILLE SFDE	1,12
TROMPBLON CO ² , 2KG	15,36
TROMBLON CO ² ,5KG	70,69

Parc d'Activités de la Caraïbe Bahamas n°11
97231 LE ROBERT

Tel : 0596 79 96 17 Fax : 0596 79 81 23 / E-mail : protectincendie@wanadoo.fr
Siret : 42066961600013 Ape : 524 Z Sarl au capital de 7622.45 €



Service d'installation et de maintenance
des extincteurs
réglement 14-NF 285 c

LA PROTECTION INCENDIE

DISTRIBUTEUR



RIA

DESIGNATION	P H.T€
RIA DN 33/30	486
RIA DN 25/30	400
DIFFUSEUR RIA BZE DN 33	162,37
DIFFUSEUR RIA BZE DN 25	105,69
JOINT HAUT DE LANCE RIA DN 33	2,85
JOINT HAUT DE LANCE RIA DN 25	2,2
KIT DE REPARATION RIA DN 33	52,47
KIT DE REPARATION RIA DN 25	42,67
ALARME INCENDIE	
DESIGNATION	P H.T€
DIFFUSEUR SONORE DEF	96
DECLENCHEUR MANUEL DEF	37,54
DETECTEUR OPTIQUE + SOCLE DEF	125,15
DETECTEUR THERMOVELOCYMETRIQUE	115
DETECTEUR THERMOSTATIQUE DEF	140,56
BATTERIE (ALIM.SECOURS) DEF	48,54
SOCLE ETANCHE	214

EXTINCTEURS

EXTINCTEUR EAU+ ADDITIF 6L	83,39
EXTINCTEUR 9L EAU+ADDITIF 9L	88,16
EXTINCTEUR POUDRE ABC 6KG	93,2
EXTINCTEUR POUDRE ABC 9KG	105,3
EXTINCTEUR CO ² 2KG	129,5
EXTINCTEUR CO ² 5KG	230,76
EXTINCTEUR POUDRE ABC 50KG	1001,05

→ 101,9

→ 127,47

→ 113,89

→ 199,39

Parc d'Activités de la Caraïbe Bahamas n°11
97231 LE ROBERT

Tel : 0596 79 96 17 Fax : 0596 79 81 23 / E-mail : protectincendie@wanadoo.fr

Siret : 42066961600013 Ape : 524 Z Sarl au capital de 7622.45 €



Service d'installation et de maintenance
des extincteurs
(règlement I4 NF 285)

BRIOCHE BIG-IN

**USINE SMPA
ZI PLACE D'ARMES
97232 LE LAMENTIN**

1 cuve de 7 530 litres
1 cuve de 7 300 litres
Butane et propane

1 cuve de
8,7t de fioul

270kg ammoniac
390kg de produits
chimiques

15,43t/jour

223 m3 de carton

153 m3
farine

Stockage
palettes :
43m3

247 kg/j matière
première animale
385 l/j de produits laitiers

**PLAN DES STOCKAGES
ECHELLE: 1/200**

- PRODUITS FINIS
- PRODUITS MATIERES PREMIERES
- PRODUITS EMBALLAGES
- PRODUITS DANGEREUX
- GAZ
- FILOUL

